



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	04.12.2024
A :	18h45
Fin :	19h30
Présidence :	Mme Clémentine CHARRAUD
Présents :	Mme DAMOURETTE Marjorie, MM Patrick AUBARD, Bruno CAETANO, Joël LORY, Julien ORINE, Christophe PASQUET, Thomas SORRENTINO

INFO CLUBS

A compter du 30.11.2024 tous les matchs jeunes U18 – U17 – U15 prévus à 15h30 seront avancés à 15 h

A compter du 30.11.2024 tous les matchs U13 prévus à 14 h seront avancés à 13h30

CHAMPIONNAT FEMININ A 8

Homologation des montées et descentes pour le championnat à 8 :

- Niveau 1 : Descente du FC Bas Berry en Niveau 2
- Niveau 2 : Montée de Niherne en niveau 1 Descente de BVN en Niveau 3
- Niveau 3 : Montée d'Arpheuilles/ Clion en Niveau 2

FORFAITS

A) Dans les délais

Match 29475548 – US Le Blanc 1 / EGC Touvent Cx 1 du 30.11.2024 – U17 D2 :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de US Le Blanc adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 29/11/2024 à 13h45 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à US Le Blanc (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à EGC Touvent (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

US Le Blanc doit :

- Amende pour forfait = 50 euros

B) Sur place

Match n° 29745296 – FC Déols 1 / SA Issoudun 1 du 30.11.2024 – U13 N2 Poule A :

Match non joué

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

. considérant le rapport de l'arbitre mentionnant l'absence du club de SA Issoudun, 15 minutes après l'heure prévue du coup d'envoi, conformément à l'article 24.6 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à SA Issoudun (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à FC Deols (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

SA Issoudun doit :

- Amende pour forfait = 33 euros

COUPES

**Le tirage des 8^{ème} de finale de la Coupe de l'Indre senior masculine sera effectué le
Mercredi 11 décembre à 19h
au Relais Poids lourds Berry Concession Volvo, ZI Allée des Maisons Rouges, 36330 Le Poinçonnet.
Les matchs se joueront le 5 Janvier 2025 à 14 h**

Coupe de l'Indre Seniors

HOMOLOGATION du 2^{ème} tour

Sont qualifiés pour les 16^{èmes} de finale : AS Ardentes, FC Valp 36, LM36, US Villedieu, SS Ecueillé, BVN, E. Arpheuilles Clion, EGC Touvent Cx, AC Villers, SS Bélâbre, ECL St Christophe Cx, FCMO, FC Luant, FCCB, E. Patriote-Sassierges, AS Chabris, Olympique Cx, SC Tendu, US Aigurande, ES Etréchet, ES Poulaines, US 2R + les **Exempts** : ACS Buzançais, FC Diors, FC Déols, US Le Poinçonnet, SC Vatan, US Le Blanc, US Montgivray, US Reuilly, USAP, US La Châtre

HOMOLOGATION des 1/16^{èmes} de Finale :

Sont qualifiés pour les 8^{èmes} : AS Ardentes, US Le Blanc, US Aigurande, ECL St Christophe Cx, US Reuilly, US Villedieu, USAP, SS Belabre, SC Tendu, ES Etrechet, AS Chabris.

16^{èmes} de finale de la Coupe de l'Indre Seniors :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
30030211	Alliance C.S. Buzanc	Diors Fc	22/12/2024	14H
30030205	Bvn	Fc Deols	22/12/2024	14H
30030210	Poulaines Es	Poinconnet Us	22/12/2024	14H
30030197	Lm36	Us La Chatre	22/12/2024	14H
30030195	U.S. Montgivray	Villers Ac	22/12/2024	14H

Coupe Henri LEGROS

Suite aux nombreux matchs reportés, le tour 1 du challenge Legros a été décalé au 19 janvier 2025

Le tirage aura lieu le mercredi 8 janvier 2025 à 18h30 au district.

Les matchs se joueront le week-end du 19 janvier 2025.

Coupe Edouard BARES

A compter du 21/11/2024, vous pouvez engager votre équipe en coupe via Footclubs, date limite d'engagement le Mardi 7 Janvier 2025.

Coupe Pierre ROUX U18

HOMOLOGATION du 1^{er} Tour

Sont qualifiés pour le 2^{ème} tour : EGC Touvent Cx, FC Déols, US Le Poinçonnet

1^{er} tour de la Coupe Pierre ROUX :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29821540	Ent. Berry Sud	U.S. St Maur	25/01/2025	15H00
29821543	Ent. Montgivray/Arde	Cx Etoile	21/12/2024	15H00

Coupe Alain LABRUNE U17

HOMOLOGATION du 1^{er} tour

Sont qualifiés pour le 2^{ème} Tour : EGC Touvent Cx, FC Déols, US Reuilly, Foot Sud Bouzanne, US St Maur, E. USAP-Amsgt, G. Val de l'Indre.

1^{er} tour de la Coupe Alain LABRUNE :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29821558	F.C. Levroux	Chateauroux	07/12/2024	15H00
29821553	Poinconnet Us	U.S. Le Blanc	07/12/2024	14H00

Coupe Maurice HERVAULT

Prochain tirage le Mercredi 18/12/2024 à 18 h au District

Matches le Samedi 11 Janvier 2025

Coupe de District U15

Prochain tirage le Mercredi 18/12/2024 à 18 h au District

Matches le Samedi 11 Janvier 2025

Coupe de l'Indre Féminines**HOMOLOGATION du 1^{er} tour de la Coupe de l'Indre Féminines**

Sont qualifiés pour le prochain tour : SS Bélâbre, SS Cluis, US Villedieu, FC Luant + Exempts FC Bas Berry, Berrichonne Cx, EGC Touvent Cx.

1^{er} tour de la Coupe de l'Indre féminines :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
29877977	St Gau-Thenay	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	08/12/2024	10H

Challenge Raymond CAUTINAT**HOMOLOGATION du 1^{er} tour du Challenge Raymond CAUTINAT**

Sont qualifiés pour le prochain tour : E. Arpheuilles Clion, ES Poulaines, FC Obterre, USAP, US Villedieu, BVN

1^{er} tour du Challenge Raymond CAUTINAT :

Numéro match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
<u>29878011</u>	AS Jeu les Bois	E. Montgivray-St Aout	08/12/2024	10 h
29878006	U.S. St Maur	Niherne As	08/12/2024	10H

FMI (week-end des 30 et 01.12.2024)**FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 15 €****Aucune****FMI non faite 2ème avertissement, amende 26 €**

U13 Niveau 2 Ph1 Poule C

FOOT BOUZANNE (Match FOOT BOUZANNE / TOUVENT 3)

FMI non faite 3ème avertissement, amende 60 €**Aucune**

RETARD de transmission, amende 35 €

U11 Niveau 2 Ph1 Poule C

LE BLANC (Match LE BLANC 2 / ARDENTES) Transmission le 02/12/2024 à 13h55 au lieu du 01/12/2024 à 12h00

RAPPEL: EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL: UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI

IL EST IMPERATIF DE REpondre A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)

RAPPEL: EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER.

INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB (Nouveau)

L'équipe recevante est en charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données.

L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Préparation des équipes : l'équipe recevante et l'équipe visiteuse

Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer

les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :

- **Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,**
- **Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.**

**Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante
Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires.**

Ces actions doivent être réalisées :

- **Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,**
- **Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.**

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse,

il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.

COURRIER

. **AS Coings Céré + AC St Aout + Mr DUMU Arbitre** : erreur résultat D3 A du 01.12.2024, le score du match est de 2 à 0 en faveur de l'AC St Aout – le nécessaire a été fait.

Vu et pris connaissance du PV de la Commission Régionale Sportive et des calendriers du 02/12/2024.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la C.S.
C. CHARRAUD

